MAIRIE DE CHATEAUNEUF DU RHONE (Drôme)
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHATEAUNEUF DU RHONE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Marielle FIGUET. Date de convocation : trois novembre deux mille seize.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 - Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 18

PRESENTS : Mmes et MM. FIGUET, ZUCCHELLO, COLLODET, BRISAC, ROISSAC, COIRON, MAGNET, DE MATTEO, MONERAT, COCHARD, MARTURIER, GATT, TOULOUMET, DE AZEVEDO, BOUYSSOU, HAB, DESCHAMPS.

ABSENTS : Xavier CAREL

EXCUSES ET REPRESENTES :
Madame Chantal DUCHAMP donne pouvoir à Monsieur Eric DESCHAMPS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryline ROISSAC

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h45.

Madame le Maire fait état de l'ordre du jour initial qui comporte 4 points :

1. **Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation thermique du groupe scolaire Jules Ferry**

2. **Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'extension du groupe scolaire Jules Ferry**

3. **Décision modificative n°2 budget principal**

4. **Informations diverses**

1. **Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation thermique du groupe scolaire Jules Ferry**

Dans le cadre du financement de l'opération de réaménagement et d'extension du groupe scolaire élémentaire de Châteauneuf du Rhône, la commune a sollicité des établissements bancaires pour un emprunt de 1 000 000 €.

7 établissements ont été sollicités : la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la Banque Postale, la Société Générale, l'Agence Locale de Financement et la Caisse des Dépôts.

Après remise et analyse des propositions, il apparait que la Caisse des Dépôts présente les meilleures conditions tarifaires avec un découpage en 2 contrats, soit un prêt de 740 000 € dans les conditions ci-dessous définies, et un prêt de 260 000 €, objet de la prochaine délibération.

La réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL (prêt au secteur public local) d'un montant total de 740 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation thermique du groupe scolaire Jules Ferry s'effectue selon les conditions suivantes :

- ✓ Montant : 740 000 euros
- ✓ Durée d'amortissement : 20 ans
- ✓ Périodicité des échéances : Annuelle
- ✓ Taux fixe : 0%
- ✓ Amortissement : Prioritaire
- ✓ Typologie Gissler : 1A
- ✓ Commission d'instruction : 0 % du montant du prêt
- ✓ Mobilisation des fonds : Sans préfinancement

Le Conseil Municipal, à la majorité (quatre abstentions : Éric DESCHAMPS, Chantal DUCHAMP, Christelle HAB, Bruno BOUYSSOU) :

- Décide de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 740 000 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

  - ✓ Montant : 740 000 euros
  - ✓ Durée d'amortissement : 20 ans
  - ✓ Périodicité des échéances : Annuelle
  - ✓ Taux fixe : 0%
  - ✓ Amortissement : Prioritaire
  - ✓ Typologie Gissler : 1A
  - ✓ Commission d'instruction : 0 %du montant du prêt
  - ✓ Mobilisation des fonds : Sans préfinancement.

2. **Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'extension du groupe scolaire Jules Ferry.**

Afin de compléter le prêt à taux zéro d'un montant de 740 000 €, et ainsi répondre au besoin de la commune, il est proposé de réaliser un contrat de Prêt PSPL (prêt au secteur public local) d'un montant total de 260 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'extension du groupe scolaire Jules Ferry dans les conditions suivantes :

- ✓ Montant : 260 000 euros
- ✓ Ligne du Prêt : PSPL-TF BEI
- ✓ Durée de la phase de préfinancement : 3 mois
- ✓ Durée d'amortissement : 15 ans
- ✓ Périodicité des échéances : Trimestrielle
- ✓ Taux d'intérêt annuel fixe : 0,98 %
- ✓ Amortissement : Echéances constantes
- ✓ Typologie Gissler : 1A
- ✓ Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt.

Le Conseil Municipal, à la majorité (quatre abstentions : Éric DESCHAMPS, Chantal DUCHAMP, Christelle HAB, Bruno BOUYSSOU) :

• Décide de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 260 000 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- ✓ Montant : 260 000 euros
- ✓ Ligne du Prêt : PSPL-TF BEI
- ✓ Durée de la phase de préfinancement : 3 mois
- ✓ Durée d'amortissement : 15 ans
- ✓ Périodicité des échéances : Trimestrielle
- ✓ Taux d'intérêt annuel fixe : 0,98 %
- ✓ Amortissement : Echéances constantes
- ✓ Typologie Gissler : 1A
- ✓ Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt.

3. Décision modificative n°2 budget principal

Dans le cadre de la préparation du budget 2016, un montant de 800 000 € avait été budgété en recettes d'investissement pour un emprunt en vue du financement du groupe scolaire élémentaire.

Considérant l'opportunité d'obtenir un prêt à taux zéro de 740 000 € de la Caisse des dépôts et des consignations dans le cadre de la rénovation du bâtiment existant, et un prêt de 260 000 € à un taux relativement bas, il est proposé d'augmenter la cote part de l'emprunt consacré au financement du groupe scolaire.

Cette solution permet un arbitrage équilibré entre emprunt, subventions et autofinancement sans grever les capacités futures d'investissement de la collectivité.

La décision modificative se présente donc comme suit :

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	MONTANT
23	2313	Construction	+ 200 000 €	16	1641	Emprunt en euros	+ 200 000 €
TOTAL			200 000.00 €	TOTAL			200 000.00 €

Le Conseil Municipal, à la majorité (quatre abstentions : Éric DESCHAMPS, Chantal DUCHAMP, Christelle HAB, Bruno BOUYSSOU) :

- Adopte la Décision modificative n°2 du budget principal.

4. Informations diverses

- Mercredi 11 novembre à 11h00 Cérémonie Commémorative organisée par la municipalité en présence des officiels, au monument aux morts.
- Dimanche 13 novembre à 14h00 rencontre Foot US organisée les 45èmes football américain de Châteauneuf du Rhône, au terrain de rugby.
- Dimanche 13 novembre de 9h00 à 18h00 marché du jouet d'occasion, organisé par les vétérans du C.O.C., à la salle polyvalente.
- Vendredi 18 novembre à 18h30 accueil des nouveaux arrivants, organisé par la municipalité, à la salle du conseil en mairie.
- Vendredi 18 novembre à 21h00 Soirée hypnose, organisée par la municipalité et VGS Events, à la salle polyvalente (entrée 5 €).
- Samedi 19 novembre à partir de 9h30 rencontre «Quelle réponse à donner à la fibromyalgie», organisée par l'association Fibromyalgie V.A.D., à la salle polyvalente du haut.
- Samedi 26 novembre à 20h30 Loto, organisé par le C.O.C. FOOT, à la salle polyvalente.
- Mardi 29 novembre de 17h30 à 19h30 Tchatch Lectures (Club de lecture), proposé par la médiathèque et la municipalité, à la médiathèque.
- Dimanche 4 décembre à 14h30 Loto du jumelage, organisé par la municipalité, à la salle polyvalente.
- Dimanche 4 décembre à 9h00 sortie vélo, Balade sur la viarhôna, organisée par la commission sport de la municipalité, départ sur le parking du stade de foot.
- Lundi 5 décembre à 15h30 Cérémonie Commémorative, organisée par la municipalité en présence des officiels, au monument aux morts.

La séance est close à 18h55.

Le Maire,

Marielle FIGUET.